



26 novembre 2018

Election de la constituante

Confirmation des résultats et organisation de la séance constitutive

Les résultats de l'élection de la constituante ont été confirmés par le Bureau central composé de représentants des préfets, de la Chancellerie d'Etat et du Département de la sécurité, des institutions et du sport. Un bureau provisoire a été désigné pour planifier les séances nécessaires à l'entrée en fonction de la constituante. Les élus se réuniront dans la salle du Grand Conseil pour la première fois le lundi 17 décembre 2018 pour la séance constitutive de la constituante, sous la présidence du doyen d'âge Bernard Oberholzer (Appel citoyen, Monthey).

Au lendemain de l'élection des membres de la constituante, le Bureau central, présidé par la vice-chancelière d'Etat et composé notamment d'un préfet par arrondissement et du chef du Service des affaires intérieures et communales, a procédé à la récapitulation des résultats et confirmé la répartition des sièges entre les arrondissements et les sous-arrondissements.

Répartition des sièges

La répartition des 130 sièges de la constituante entre les différentes listes est la suivante :

APPEL CITOYEN	16 sièges	12.308 %
CSPO	8 sièges	6.154 %
CVPO	13 sièges	10.00 %
LES VERTS ET CITOYENS	10 sièges	7.692 %
PARTI SOCIALISTE ET GAUCHE CITOYENNE	9 sièges	6.923 %
PDCVr	26 sièges	20.00 %
SVPO UND FREIE WÄHLER	7 sièges	5.385 %
UDC & UNION DES CITOYENS	14 sièges	10.769 %
VALEURS LIBERALES-RADICALES	21 sièges	16.154 %
ZUKUNFT WALLIS SOLIDARISCH – UMWELTBEWUSST – SOZIAL	6 sièges	4.615 %

Derniers élus – tirage au sort

Dans deux districts, le préfet a dû procéder à un tirage au sort pour départager des candidats ayant obtenu le même nombre de suffrages (art. 84 LcDP). Le sort a désigné Damien Luisier (PDCVr), dans le district de Martigny, et Sabine Fournier (Les Verts et citoyens), dans le district de St-Maurice, pour siéger dans la constituante.



Organisation de la séance constitutive

Conformément aux dispositions prévues dans le décret sur la constituante, le Conseil d'Etat va convoquer les élus à la séance constitutive de la constituante pour le quatrième lundi suivant l'élection, soit le 17 décembre 2018.

Un bureau provisoire a été désigné pour planifier les séances nécessaires à l'entrée en fonction de la constituante. Il nommera également la commission de validation, qui procédera à l'examen des procès-verbaux d'élection ainsi que des éventuels recours. Comme prévu dans le décret adopté par le Grand Conseil, le bureau provisoire est présidé par le doyen d'âge, Bernard Oberholzer (Appel citoyen, Monthey). Il comprend de plus six scrutateurs : Gerhard Schmid (CVP, Mörel-Filet), Romano Amacker (SVPO und freie Wähler, Eischoll), Edmond Perruchoud (UDC & Union des citoyens, Chalais), Léa Rouiller Dessimoz (Les Verts et citoyens, Conthey), Cilette Cretton (Appel citoyen, Martigny) et Alain Dubosson (UDC & Union des citoyens, Troistorrents). Ils ont été nommés en qualité d'élus les plus âgés (après le doyen d'âge) et les plus jeunes de leur région constitutionnelle.

La séance constitutive sera présidée par le doyen d'âge. Lors de cette première journée, la constituante procédera en premier lieu à la validation des mandats de ses élus, puis à leur assermentation. Elle nommera ensuite le président et les douze membres du bureau transitoire qui accomplira les formalités préparatoires en vue des travaux de la constituante.

Le bureau transitoire restera en fonction jusqu'à ce que la constituante adopte son règlement d'organisation et désigne ses organes. En attendant la nomination du secrétariat général, le Service des affaires intérieures et communales se mettra à disposition pour assurer le secrétariat de la constituante.

Personnes de contact

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport
027 606 50 05

Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55